CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Trente piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille de trois mois pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à Nouvelle Orléans. Aucun abonnement ne sera continué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. L'abonné qui voudra faire cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents par chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour l'année aux annonces—Les sociétés et personnes tenant magasins de détail, 960; Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $500, les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $300.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les annonces pour appeler l'attention du public à des ventes immobiles, biens meubles, les articles signés par passagers, les annonces de bonnes &c. &c., doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'elles pourront être mises, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux entreprises, aux sociétés, aux Reg. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire seront payées d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou trouvés, &c. &c., les sortes portes en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Toute ANNONCE de faillite sera publiée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront la somme des plaintes, $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CARROLTON.

AVIS—Des propositions seront reçues pour la construction et le placement d'une cloison pour une partie du chemin à coulisses qui passe à la rotonde de Tivoli. Les ouvrages doivent commencer immédiatement à une ordonnance de la Seconde Municipalité et approuvé par voie ouverture de rue. La Seconde Municipalité—S'adresser à la Banque ou à l'ingénieur qui en surveillera les ouvrages.

JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE
Nouvelle Orléans, 15 février 1838.

L'Assemblée se réunira à l'avenir tous les Mercredis et Samedis soir. Les nominations pour compte devront être faites les dits jours, avant une heure de l'après midi.

Par ordre de la Direction
16 fev J. B. FERRAULT, Caissier

BANQUE DE LA CITÉ.
Nouvelle Orléans le 10 février 1838.

AVIS est donné au grand nombre des actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs doivent servir pendant l'année courante, tout à la maison de banque, Lundi, 5 du mois de février, de 10 heures du matin à 2 heures de midi.

ROBERT J. PALFREY, caissier

BANQUE DE COMMERCE.
NOUVELLE ORLEANS, le 5 février 1838

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs, qui doivent servir pendant un an, aura lieu à la Banque, le dimanche, jour de 8 mars prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

G. O. HALL,
Président.

MME. SIMON, sage femme, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a quitté la Nouvelle-Orléans et qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, entre Ste. Ursule et Bourbon, n. 1. Mme. Simon reçoit à pension les personnes qui voudront se faire soigner chez elle.

Bâtiric de la Nouvelle Orléans.

CONVOCATION—Les actionnaires de Conseil de ville et du Conseil de la Ste. Marie publie de la Nouvelle Orléans, sont invités à se réunir ensemble en assemblée générale, pour examiner les affaires de la Banque, et qui seront restées pendant plusieurs mois dans les limites de la Ste. Municipale susdite, seront vendus à l'encan sur ces lieux, à la chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par l'encanteur de la dite Municipalité, pour payer le montant qui lui sera dû.

D. PRIEUR, maire.

A. J. HUBBARD, CHENERY & Co., de la ville de New-York, marchands commissionnaires, reçoivent des services pour la vente de porc, bœuf, lard et jambon. Leur long et expérimenté dans ces affaires (c'est à dire vingt ans), et dans les dernières années, qu'ils ont porté toute leur attention à la vente de ces sortes de provisions pour commission, leur donne l'assurance de l'avantage, sur un nombre de maisons, qui ne reçoivent qu'occasionnellement des sortes de provisions à vendre. Des avances libérales seront faites lorsqu'elles seront demandées sur les provisions consignées à leur adresse, en demandant la permission de nous retirer pour l'acquérir et notre responsabilité à

MM. Taylor et Cotheal, N.-Orléans ;
M. Peter Stagg, président de la Banque des Negoeans, à New-York, Exchange Place ;
M. W. Vermilyer, caissier de la même banque, en général à tous les négocians respectables de New-York ; aussi à

E. A. & W. WINCHESTER,
à Boston
—1m

BINOCHE FRERES, rue Royale, No. 158, et rue Bourbon Toulouse, ont l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent de recevoir un grand choix de nouveautés, tel que soie, nanpes, châles filets, lingerie, jaconas, mousselines, ginghams noirs et autres étoffes pour deuil, et proposent de donner ces articles à très bon compte. 16 fev

AVIS AUX HABITANS DE PAYS—L'Exporter, *Carrier-Dentiste*, à l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il est de nouveau à la campagne ; il se transportera comme par le passé, et l'on réclamera ses soins professionnels.

Consultations sur les maladies et les impertinences, bureaux et dentaires maxillaires.

S'adresser à la pension St. Jacques, entrepôt et le couvent, ou par cent au bureau de Poste.
23 nov—a

AVIS AUX IMPRIMEURS ET AUX PUBLICISTES

Nous avons en jour, nommé Messrs Lawrence et Conner, seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de nos presses à imprimer, et machines d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment de tous les articles qui sont si fréquemment requis par les imprimeurs.

HOE & Co.
A New York.

Lawrence et Conner ont été aussi nommés agents de Mrs. Conner & Cooke, de New-York, pour la vente de caractères, et, dans quelques jours en recevoir un grand assortiment de l'imprimerie des Etats du Sud, ainsi que ceux qui trouveront qu'il est de leur avantage, de se servir de M. H. Ward qui a dû lui faire ; il prétend qu'il ont l'intention de vendre aux prix York. Toutes les commandes qui leur seront adressées, au bureau de New Orleans Observer, seront exécutées.

S'ADRESSER sur Londres à vendre par
22 fev R. GRONING & Co

CIRE SAVON—123 barils rx: 607 caisses savon blanc, en magasin et à vendre par
R. GRONING & Co

CARTES sur Paris et Londres à vendre par
R. GRONING & Co

CIRE DE SEDILITZ—100 caisses, 20 barils, 1 hectombonne, 75 paquets, 1 boîte de 50 cases, 100 boîtes de balsine, 5 boîtes pâtes de 10 livres de vrai de vie, en magasin et à vendre par
COIT & Co
20, rue de la Douane.

CARTES sur la Trésorerie du gouvernement de
QUARLES & Co.

MULETS MEXICAINS, arrivés de Matamoras, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St. Louis.

Enseignement de la gelette Etats-Unis de Mars, 220 suites dessous, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St-Louis.

100 CUIRS de Bœuf, à bord de la goélette Venus, de Matamoras, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St-Louis.

1300 barils de chaux de Philadelphie, grande assortie, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

CHANVRE—300 barils extra superfine, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

FILE D'EMBALLAGE & CORDE—850 pièces assortiment de l'emballage du Kentucky, 100 rouleaux de corde, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

JAMBONS ET LANGUES SECHES.
Jambons de Cincinnati,
Jambons de Langues sèches, en magasin et à vendre par
YORK frère,
No 65, rue du Camp.

RIZ—25 barils pore, Rumps et Chines, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

HARINE DE BLE NOIR de PHILADELPHIE, 100 barilles à l'usage des familles, 30 quarts barils, 10 demi barils, à vendre par
CHARLES BYRNE,
158, rue Tchoupitoulas.

CIRE DE BLANC DE BALEINE D'HYVER
43 boucaux, garantie première qualité, 21 barils, 57 barilles, à vendre par
CHARLES BYRNE,
158, rue Tchoupitoulas.

1000 sous cale vert, à vendre par
J. FOURT & Co.
67, rue Royale.

DANSE PRATIQUE de la [illegible] par LEBEAR, au No. 8, rue de Chartres. C'est non-seulement la seul qui ait été composé pour l'usage exclusif et pensionnat. La base en est le système [illegible] mais améliorée par des idées neuves et [illegible] On enseigne d'abord aux élèves les différentes mouvements dont le système se compose, ensuite [illegible] différentes lettres et leur donne maison de [illegible] pour une ferme rapide, nette et convenable. Leçons du jour et du soir. Les [illegible] de l'art d'écrire sont invités à venir examiner [illegible] et de décider et de fournir des exemples à leurs [illegible]
16 janv

STÉNOGRAPHIE—MM. DOLBEARS & [illegible] ont leur enseignement à New-York, Mobile et en cette ville en pleine opération, et ont un [illegible] suffisant d'habitants, qui les mettront [illegible] de [illegible] des leçons dans quelques parties [illegible] mentionnées MM. A et C. Dolbears [illegible] dès leçons au No. 8, rue de Chartres.

COUPEROSE—50 barils en magasin et à vendre par
G. DORSEY
rue de la Nouvelle Levée No. 44

CIGARES de la Havane—100 caisses en débarquement du brick Coral et à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
rue de la Douane No. 8
1 mars

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

Samuel Farrar va le bateau à vapeur Crescent no. 4142. R. Parkinson est le même—No 4166.
J. G. Rowland est le même—No. 4185.
Erwin Allen est le même—No. 4184.
Daniel Venny est le même—No. 4186.

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu, après la loi le Samedi 31 jour de mars prochain, à midi, à deux, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en cette ville, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Richard Farrell, une des sécurités des réclamants pour les affaires mentionnées ci-dessus, et prise en exécution comme étant sa propriété, savoir :

Un terrain désigné par le No. trois, situé à l'encoignure ouest des rues Tréon et Hercules, dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant cinquante pieds de façade de face à la rue Hercules, et cinquante pieds huit pouces sur la ligne [illegible] le terrain No. 3, qui l'adjoint, et [illegible] pieds cinq pouces et quatre lignes dans [illegible] sur la ligne du fond, d'après un plan [illegible] par C. F. Zeigler, deputé arpenteur, daté 7 août 1834, et déposé en l'étude de H. H. Cenas, notaire public. Ledit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er décembre dernier, à raison de $300 par an.

Conditions comme elles sont prescrites par les lois et ordres de l'Amirauté de la Cour—*comptant*

J. H. HOLLAND,
Marshal des Etats-Unis.
26 fev

Le Halle et brick Good Hope

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu d'un writ de vendition exponas à moi adressé, je exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis en cette ville, le Samedi, 10me jour du mois de mars prochain, à midi et demi.

Le brick Good Hope, ses agrès, apparaux et ameublissements, tel qu'il est maintenant, à son bord flottant, tel que le tout.

Conditions comptant.

On peut voir convenablement au bureau du marshal.

J. H. HOLLAND,
Marshal des Etats-Unis
26 fev

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY.

Allen & Jaffray,

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI.

REFERENCES { *Messrs* J. & E. WEISE, E. & A. TRACY, SPRAGUE & ASHEW, STADDON, SHAW & Co, MILLS, SCOTT & AVERY, VOSE PIRIE & McGINN, LAVEY & AMICUS, J. & W. DWYER. } FRONT STREET. { *St. Louis* { *Nlle. Orléans.*

21 février—3m

LES soussignés informent à la [illegible] Commerce, comme annuaire nom de L'UNION PRESS, pour le temps qui reste à courir, c'est-à-dire six ans. Pour les conditions qui sont libérales, s'adresser à

HAGAN, VERNON & Co.
21 fev—1m

GUIGNOLET d'Angers et cerises à l'eau de vie, en embarquement du navire Shannon arrivant de Nantes, à vendre par
GEORGE BERGEROT,
maison Musson, 6, rue Royale.

TRAITES sur Londres et Hambourg, en somme convenable aux acheteurs à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
St. Louis.
21 fev

ANES DE MALTE—22 ânes, en débarquement du navire Wm. Tell, venant directement de Malte, à vendre par
ANDREWS BARKER,
69 ½, rue de la Commune.
24 fev

2500 bouteilles de sucre, à vendre par
R. RUGIER,
No. 9, rue St. Louis.
21 fev

BALAIS de bouleaux en [illegible] à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
rue de la Commune No. 61
21 fev

EAU DE VIE DE BORDEAUX—En demi et [illegible] de pipes, de 7 à 8 ans. Champagne du [illegible] pipes à vendre par
CHARLES & Co.
24 rue de la Douane.

TOILE BLANCHE A CHEMISES—12 pièces 7/8 et 4/4 de toile pour chemises, convenable pour la campagne de la Louisiane à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL.

CONCURRENCE [illegible] à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL.

BRETAGNE—500 pièces Bretagne, en magasin et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL.

SANGSUES.
50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

Reçues [illegible] arrivées des sangsues de [illegible] à 25 cents pièce, [illegible] Quarts [illegible] Chemin de Lake.

CAFÉ—300 sacs de vieille [illegible] à vendre par
M. LOPEZ.
8 fev $1.00 rue de la Commune.

A. J. HUBBARD, CHENERY & Co, de la ville de New-York, marchands commissionnaires, reçoivent des services pour la vente de porc, bœuf, lard et jambon. Leur long et expérimenté dans ces affaires (c'est à dire vingt ans), et dans les dernières années, qu'ils ont porté toute leur attention à la vente de ces sortes de provisions pour commission, leur donne l'assurance de l'avantage, sur un nombre de maisons, qui ne reçoivent qu'occasionnellement des sortes de provisions à vendre. Des avances libérales seront faites lorsqu'elles seront demandées sur les provisions consignées à leur adresse, en demandant la permission de nous retirer pour l'acquérir et notre responsabilité à

MM. Taylor et Cotheal, N.-Orléans ;
M. Peter Stagg, président de la Banque des Negoeans, à New-York, Exchange Place ;
M. W. Vermilyer, caissier de la même banque, en général à tous les négocians respectables de New-York ; aussi à

E. A. & W. WINCHESTER,
à Boston
—1m

BINOCHE FRERES, rue Royale, No. 158, et rue Bourbon Toulouse, ont l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent de recevoir un grand choix de nouveautés, tel que soie, nanpes, châles filets, lingerie, jaconas, mousselines, ginghams noirs et autres étoffes pour deuil, et proposent de donner ces articles à très bon compte. 16 fev

AVIS AUX HABITANS DE PAYS—L'Exporter, *Carrier-Dentiste*, à l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il est de nouveau à la campagne ; il se transportera comme par le passé et l'on réclamera ses soins professionnels.

Consultations sur les maladies et les imperfections des organes bucceux et des carries maxillaires.

S'adresser à la pension St. Jacques, entrepôt et le couvent, ou par cent au bureau de Poste.
23 nov—a

AVIS AUX IMPRIMEURS ET AUX PUBLICISTES

Nous avons en jour, nommé Messrs Lawrence et Conner seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de nos presses à imprimer, et machines d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment de tous les articles qui sont si fréquemment requis par les imprimeurs.

HOE & Co.
A New York.

Lawrence et Conner ont été aussi nommés agents de Mrs. Conner & Cooke, de New-York, pour la vente de caractères, et, dans quelques jours en recevoir un grand assortiment de l'imprimerie des Etats du Sud, ainsi que ceux qui trouveront qu'il est de leur avantage, de se servir de M. H. Ward qui a dû lui faire ; il prétend qu'il ont l'intention de vendre aux prix York. Toutes les commandes qui leur seront adressées, au bureau de New Orleans Observer, seront exécutées.

S'ADRESSER sur Londres à vendre par
22 fev R. GRONING & Co

CIRE SAVON—123 barils rx: 607 caisses savon blanc, en magasin et à vendre par
R. GRONING & Co

CARTES sur Paris et Londres à vendre par
R. GRONING & Co

CIRE DE SEDILITZ—100 caisses, 20 barils, 1 hectombonne, 75 paquets, 1 boîte de 50 cases, 100 boîtes de balsine, 5 boîtes pâtes de 10 livres de vrai de vie, en magasin et à vendre par
COIT & Co
20, rue de la Douane.

CARTES sur la Trésorerie du gouvernement de
QUARLES & Co.

MULETS MEXICAINS, arrivés de Matamoras, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St. Louis.

Enseignement de la gelette Etats-Unis de Mars, 220 suites dessous, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St-Louis.

100 CUIRS de Bœuf, à bord de la goélette Venus, de Matamoras, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
85, rue St-Louis.

1300 barils de chaux de Philadelphie, grande assortie, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

CHANVRE—300 barils extra superfine, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

FILE D'EMBALLAGE & CORDE—850 pièces assortiment de l'emballage du Kentucky, 100 rouleaux de corde, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

JAMBONS ET LANGUES SECHES.
Jambons de Cincinnati,
Jambons de Langues sèches, en magasin et à vendre par
YORK frère,
No 65, rue du Camp.

RIZ—25 barils pore, Rumps et Chines, en magasin et à vendre par
YORK frère,
65, rue du Camp.

HARINE DE BLE NOIR de PHILADELPHIE, 100 barilles à l'usage des familles, 30 quarts barils, 10 demi barils, à vendre par
CHARLES BYRNE,
158, rue Tchoupitoulas.

CIRE DE BLANC DE BALEINE D'HYVER
43 boucaux, garantie première qualité, 21 barils, 57 barilles, à vendre par
CHARLES BYRNE,
158, rue Tchoupitoulas.

1000 sous cale vert, à vendre par
J. FOURT & Co.
67, rue Royale.

DANSE PRATIQUE de la [illegible] par LEBEAR, au No. 8, rue de Chartres. C'est non-seulement le seul qui ait été composé pour l'usage exclusif et pensionnat. La base en est le système [illegible] mais améliorée par des idées neuves et [illegible] On enseigne d'abord aux élèves les différentes mouvements dont le système se compose, ensuite [illegible] différentes lettres et leur donne maison de [illegible] pour une ferme rapide, nette et convenable. Leçons du jour et du soir. Les [illegible] de l'art d'écrire sont invités à venir examiner [illegible] et de décider et de fournir des exemples à leurs [illegible]
16 janv

STÉNOGRAPHIE—MM. DOLBEARS & [illegible] ont leur enseignement à New-York, Mobile et en cette ville en pleine opération, et ont un [illegible] suffisant d'habitants, qui les mettront [illegible] de [illegible] des leçons dans quelques parties [illegible] mentionnées MM. A et C. Dolbears [illegible] des leçons au No. 8, rue de Chartres.

COUPEROSE—50 barils en magasin et à vendre par
G. DORSEY
rue de la Nouvelle Levée No. 44

CIGARES de la Havane—100 caisses en débarquement du brick Coral et à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
rue de la Douane No. 8
1 mars

SUCCESSION LEFEBVRE!
Vente par le Régisseur des Testaments.

LE Samedi, trente-un mars 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, et adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues St. Louis et Royale, à l'effet d'opérer un partage, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Moïsette Lefebvre, savoir :

Une négresse nommée ANTOINETTE, âgée d'environ soixante-douze ans, aveugle.

Une négresse nommée MARIE, âgée d'environ cinquante huit ans.

Une négresse nommée EMILIE, âgée d'environ trente-trois ans, ivrognesse.

Une autre négresse nommée MANETTE, âgée d'environ quatorze ans, enfant d'Emilie.

Et un nègre l'on nommé SEVERIN, âge de dix ans, aussi enfant d'Emilie.

Conditions de la vente—un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des notaires des hypothèques sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement, les dits billets devant en outre porter intérêt, et les dits esclaves ne seront délivrés qu'après le parfait paiement, les dits billets devant en outre porter intérêt, et les dits esclaves ne seront délivrés qu'après le parfait paiement, et ne seront pas distribués conformément au dit cahier. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, le 26 février 1838.

ARMAND GUYOL,
Greffier.
27 fev—3t 10j.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. No. 10,458. Jean Bordon contre ses créanciers.—La cession de propriétés du demandeur sera spécialement par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers aura lieu en l'étude de David L. M. Cay, notaire public, le 12me jour du mois de mars 1838, afin de régler sur les affaires des dits insolvable, et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour.

ARMAND GUYOL,
Greffier.
24 fev—5 2jo

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. No. 10,461—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—15 février 1838.—Carrère, Daran et Bernard contre Joseph Aub *contre* Thomas Santini, pour une somme forcée.—Il est ordonné qu'un ordre de saisie soit immédiatement exécuté sur les biens de Thomas Santini que l'on pourra trouver dans cette paroisse ; et une assemblée des créanciers du dit Thomas Santini aura lieu en l'étude d'Amédée Duco-el, not. public, le mercredi 21e jour de mars 1838, pour nommer des syndics pour prendre possession de biens qui seront reputés vacants, et en conduire en général les affaires dudit insolvable pour le bénéfice de ses créanciers ; une M. C. M. Carrère, avocat et conseiller, soit nommé pour représenter ledit Thomas Santini absent ; et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les biens dudit Thomas Santini soient suspendues.

Extrait des minutes. Bureau du greffier, 15 février 1838.

A. FITOT,
Greffier.
16 fev—10,3jo

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. No. 10,463—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Il est ordonné que les créanciers de Jean Mazerat, *contre* ses créanciers.—La cession de propriétés du demandeur, aynt été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et ordonné qu'une assemblée de ses créanciers aura lieu en l'étude de Joseph Cavaroc, notaire public, le 12ème jour du mois de mars 1838, afin de régler sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens demeurent suspendues. Par ordre de la Cour.

J. OLLIE,
Greffier.
10 fev—3,1jo

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'Honorable Ch. Maurian, Juge.—No 10415. R. A. Ewering *contre* ses créanciers, et les créanciers de R. A. & W. G. Ewering et de Brown & Ewering. La cession des propriétés du l'insolvable, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et R. A. Ewering, de R. A. & W. G. Ewering et de Brown & Ewering il est ordonné que les dits créanciers se réuniront en l'étude de M. Antoine Ducatel, not. pub., le jeudi 6ème. jour du mois de mars, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable ; et en même temps, toute poursuite contre sa personne et ses propriés, sont et demeurent suspendues.

Bureau du Greffier, 21 février 1838.

J. OLLIE,
Greffier.

EDUCATION—Observez que chaque bouteille du véritable vermifuge couverte splendide, sur laquelle a été représentée à les chutes du Niagara, le nom de Lagent, de

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agens pour l'Amérique et Fletcher St, près Maiden Lane une jolie collection de Paris et New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens du pays. Etats-Unis en vente dans l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes de Paris, 70, rue de Fulton.
2 fev—1an

DOUCEURS MEXICAINS à vendre par
J. M. CABALLERO,
50, rue St. Louis.

Moutarde en grand blanc—100 caisses à vendre par
KIDDER & HEAD,
1 rue Poydras No. 24

A VENDRE par M. Cavaroc, Lapeyre & Co.
100 sacs Poivre No 27.
400 sacs vieux café de la Havane.
200 pipes cognac de la Havane 1re qualité.
[illegible] de [illegible] 50
60 barriques de Madère.
60 [illegible] Thomaménil.
[illegible] à extraire.
28 fev.

MORUE—250 caisses morue, 15 barils maquereaux No. 3, à bord de la goélette Mazarin, à vendre par
COOLEDGE & HEMPTON,
Rue Gravier No. 60

Cuivre pour de Londres, dit feilo post, article [illegible] à vendre par
NORMAN, STEEL & Co.
28 fev rue Royale No. 12

EAU DE VIE AMERICAINE et genièvre—50 barriques de bon goût, genièvre—50
SLOAN & BROTHERS,
rue de la Nouvelle Levée No. 39

PORC—[illegible] à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
rue de la Nouvelle Levée No. 39

FARINE—100 sacs de farine à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
rue de la Nouvelle Levée No. 39

VIN de Sherry—100 caisses Sherry pale de Duff, Gordon & Co. de 1827, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
rue de la Nouvelle Levée No. 39

FER—622 barres rondes et plates fer rouleaux à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
rue de la Commune No. 61

CLOUX—300 barriques cloux de Boston, en débarquement et à vendre par
J. B. BARELLI & Co.
rue de la Commune No. 61

TOILE à chemises de Tremont à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
rue de la Commune No. 61

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, seront vendus à bas prix à prendre sur la Levée, par
JOSEPH LANDIS & Co.
rue Poydras No. 14

CIGARES de la Havane—500 milliers Regalia, Cabanas, Trabucos &c. &c., en débarquement du brick Coral et Mry, et à vendre par
M. LOPEZ,
rue de la Commune No. 31

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—Louis Bernard contre Charles Augustus Rostopchin—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, samedi le trois mars prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au bout du faubourg des Chemins du Bayou et de Gentilly et faisant partie des terres occupées sous le nom de bruqueries de Gentilly et désigné comme numéro 21 sur un plan fait par Jean Brugier et déposé en l'office de Me Octave de Armas not. pub., le 29 juin 1825, le dit lot a une seule ligne, ayant cent quarante pieds face aux rues Delaye et Passage et deux cent quatre vingt quatre pieds, six pouces de face aux rues Broad et d'Orléans ensemble avec tous les droits, chemins, servitudes privileges et avantages qu'en appartiennent.

Avec une négresse esclave nommé Lise, âgée d'environ vingt cinq ans, sans l'affaire ci dessus

Conditions comptant.

1er fev FRED. BUISSON, sheriff

COUR DE DISTRICT—James Barnes Digges contre Rosa Greene—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, samedi le 3 mars prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits en privilège qui lui appartiennent, situé au faubourg Annunciation au dessus de cette ville et de cette partie de la Nouvelle Levée, composé entre les rues nouvelle Levée et Ville Lavée, ses cent vingt pieds de profondeur, le tout de dix pieds de front sur le lot no. 5 et sur la ligne du fond par le lot no. 6 et sur la ligne de front à un pan par Joseph D. D. Berthelot et annexé à un autre spécial de neuf cent soixante de Michel de Armas notaire public, en cet ville, et daté du 23 mai 1815, tel que dans l'étude de dit notaire.

Conditions. $4563 avec intérêts sur $1500, du 2 décembre 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais de notification, la somme de $1500 payable le 30 novembre 1838, et deux sommes égales payables aux et dans une et cette dernière date.

1er fev FRED BUISSON, sheriff

COUR DE DISTRICT—Mary A. James Digges contre Rufus Greene—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District de la District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, samedi le 10 mars prochain, à une heure de relevée.

Un terrain et de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et les droits et privilèges qui lui appartiennent, situé au faubourg Annunciation, au dessus de cette ville et de cette partie de la Nouvelle Levée, ses cent vingt pieds de profondeur, le tout de dix pieds de front sur le lot no. 5 et sur la ligne du fond par le lot no. 6 et sur la ligne de front à un pan par Joseph D. D. Berthelot et annexé à un autre spécial de neuf cent soixante de Michel de Armas notaire public, en cet ville, et daté du 23 mai 1815, tel que dans l'étude de dit notaire.

Conditions. $4563 avec intérêts sur $1500, du 2 décembre 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais de notification, la somme de $1500 payable le 30 novembre 1838, et deux sommes égales payables aux et dans une et cette dernière date.

1er fev FRED BUISSON, sheriff

COUR DE DISTRICT—Mary A. James Digges contre Rufus Greene—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District de la District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, samedi le 10 mars prochain, à une heure de relevée.

Un lot de Terre, de forme irrégulière, situé en cette partie de la nouvelle Levée, ses cent vingt pieds de profondeur, le tout de dix pieds de front sur le lot no. 5 et sur la ligne du fond par le lot no. 6 et sur la ligne de front à un pan par C. F. Zeigler, deputé arpenteur, daté 7 mai 1838, et déposé en l'office de H. H. Cenas, notaire public.

Conditions comptant.

1er fev FRED. BUISSON, sheriff

COUR DE DISTRICT—James Barnes Digges contre Mrs. Hombuc.

En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Louisiane, je vendrai en vente publique, à mon bureau, rue Gaïde, No. 23, le mercredi 7 mars 1838, à 4 heures P. M., un lot de meubles ci-après dans cette affaire

Conditions—Comptant.

21 fev B. BEAUREGARD, Marshal.

HOTEL D'ORLEANS.

L'honorable propriétaire de l'HOTEL D'ORLEANS, *Rue de Chartres*, vient de prendre en location ce vaste et magnifique hôtel situé dans la résolution de ses prix, qui ne craint pas de dire que la table sera servie, réservée aux dames et aux familles, assurant la table d'hôte, réservée aux messieurs, seront servies d'une manière régulière, aussi que pour les salles de semblables établissements de la Nouvelle-Orléans.

Toutes recommandées, tous les agrémens dont il est susceptible, et les plus sûrs, sont sécurités aux familles qui y résideront, en vue de leur offrir exclusivement les moyens qui peuvent leur faire agréable, le rendre plus heureux et plus logeables, ne manquant de rien de ce qui peut leur être agréable. Il ne négligera rien non plus pour obtenir pour cet hôtel la considération des meilleurs de genre.

La réserve qu'a acquis l'Hôtel d'Orléans, pendant quelques ans sous l'administration, est un garant de son avenir.

27 janv—3m ROT FUDDOCK

A LOUER—La propriété bien connue sous le nom de HOTEL DU LAC, sur le [illegible] de la Rue Espagnol, à l'embouchure du [illegible] St. Jean. Ce *prop* a été [illegible] à des [illegible] ou à une personne qui [illegible] [illegible] comme établissement public.

[illegible] JOHN SLIDELL

A LOUER.

Une Maison haute, rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon, s'adresser à
R. RUGIER,
No 9, rue St. Louis.

$1000 De Récompense

SERONT donnés pour l'arrestation et conduite [illegible] Mars, agé d'environ 30 ans, [illegible] la main du courant, savoir : Wilkinson âgé de 40 à 50 ans, de la peau rougeâtre, a environ 5 pieds 10 pouces, pas tout bien mis ; Sarah, esclave, âgée de 29 à 40 ans, mêlée, grande de 5 pieds 4 ou 5 pouces, [illegible] Anthony, Tom, Jim, Grace, Sam, Wilson et Adelaïde, [illegible] de 2 à 10 ans, [illegible] 17 à 18 ans [illegible] 16 ans, [illegible] 15 à 16 ans, [illegible] 15 ans, [illegible] 12 ans, [illegible] 10 ans, [illegible] 8 ans, [illegible] 6 ans, [illegible] 4 ans, [illegible] 3 ans, [illegible] 2 ans, [illegible] 1 ans, [illegible] 1 ans, [illegible] 1